
Les experts français du programme « Marie Curie » du 6^e PCRDT

Bruxelles, le 2 octobre 2006

La procédure d'expertise

Pour l'évaluation des propositions soumises lors du 6^e PCRDT, la Commission Européenne a fait appel à des experts. Ceux-ci ont été réunis par panels thématiques :

- Mathématiques (MAT)
- Physique (PHY)
- Environnement (ENV)
- Chimie (CHE)
- Sciences de la Vie (LIF)
- Sciences pour l'Ingénieur (ENG)
- Sciences sociales (SOC)
- Sciences Economiques (ECO)

Ces experts sont enregistrés dans une base de données comprenant environ 40 000 noms. Ils proviennent de différents milieux, quelque soit leur nationalité : universités, organismes de recherche, entreprises, cabinets de conseils, etc.

La Commission Européenne avait publié au début du 6^e PCRDT un appel à candidatures adressé à la fois aux personnes à titre individuel et aux établissements :

http://cordis.europa.eu/experts/fp6_candidature.htm

Pour le 6^e PCRDT, la Commission Européenne aura fait appel à environ 1 500 experts français sur près de 10 000 experts ayant participé aux évaluations. La liste des experts est rendue publique chaque année sur le site Cordis : <http://cordis.europa.eu/fp6/experts.htm>

La Commission Européenne a publié des « lignes directrices pour les procédures d'évaluation et de sélection des propositions », disponibles sur Cordis :

<http://cordis.europa.eu/fp6/find-doc-specific.htm#evalproc>

Elle a également publié, pour chaque programme des « guidance notes for evaluators », téléchargeables sur le site Cordis pour chaque appel (exemple : EIF) :

http://cordis.europa.eu/fp6/dc/index.cfm?fuseaction=UserSite.FP6DetailsCallPage&call_id=195

Ces documents peuvent être utiles aux candidats qui soumettent des propositions.

La présence française dans le programme « Ressources Humaines et Mobilité » (Marie Curie)

La participation d'experts français dans l'évaluation des projets est utile car elle permet d'avoir une information complémentaire sur le dispositif et la procédure d'évaluation.

Pour le programme Marie Curie, les experts provenaient en 2005 :

- d'Allemagne : 179 p
- d'Italie : 164 p
- du Royaume-Uni : 142 p
- de France : 142 p
- de Grèce : 90 p
- de Belgique : 55 p
- de Pologne : 49 p
- des Pays-Bas : 46 p
- du Portugal : 39 p
- du Danemark : 31 p
- d'Espagne : 93 p
- d'Autriche : 40 p
- de Finlande : 37 p
- de suède : 35 p
- d'Irlande : 33 p
- de Roumanie : 30 p
- de Bulgarie : 22 p
- etc.

Les experts français ayant participé aux évaluations en 2003, 2004 et 2005 proviennent des établissements suivants :

- Universités : 24% (*Strasbourg 1, Toulouse 3, Paris 11, Paris 13, Paris 6, Montpellier 2...*)
- CNRS : 22%
- Entreprises : 15% (*Air Liquide, Alcatel, Bayer Cropscience, Aventis, Dow Chemical, EDF, Eurofins, France Telecom, Limagrain, L'Oreal, Pfizer, Thales, Xerox...*)
- Ecoles d'ingénieurs : 9% (*Centrale, Mines, ENS, ENV, Polytechnique, ENSAM...*)
- INSERM : 4%
- INRA : 2%
- IFREMER : 2%
- CEA : 2%
- CIRAD : 1%
- BRGM : 1%
- ONERA : 1%
- Etc... (*IRD, INED, CNES, INRIA, INRETS, MNHN,...*)

Malheureusement, les experts ne remplissent pas toujours avec précision le champ concernant leur établissement. Ainsi, certaines informations sont manquantes pour une partie des experts. Par ailleurs, dans ce cas également et ceci est récurrent, il existe une véritable difficulté d'identification pour des experts enseignants-chercheurs, exerçant dans des Unités Mixtes de Recherche, et n'enregistrant leur nom que sous la référence de l'EPST associé dans l'UMR.

Quelques informations complémentaires sur le statut d'expert-évaluateur

Les évaluations peuvent prendre plusieurs formes, mais généralement ce sont des réunions de quelques jours à Bruxelles. Le nombre de projets examinés par expert dépend de l'appel à propositions. Pour les bourses individuelles Marie Curie, c'est environ une dizaine de projets. L'utilisation de la langue anglaise est essentielle.

La Commission Européenne sélectionne, en fonction de ses besoins, ses experts dans la base de données des personnes enregistrées. La participation aux activités d'expertise est rémunérée par les services de la Commission Européenne à 450 euros par jour. Les frais de missions sont également remboursés. En contrepartie, les experts doivent s'engager pour la confidentialité et l'absence de conflit d'intérêt (pas d'évaluation de projets concurrents, par exemple).

La Commission Européenne a publié une FAQ sur l'activité des experts et la procédure de candidature : <https://cordis.europa.eu/emmp6/index.cfm?fuseaction=wel.faq>

Ces activités d'évaluation sont à distinguer d'autres activités d'expertise organisées par la Commission Européenne (*reviewing* par des « project officers » qui supervisent les projets sélectionnés, *monitoring* pour le suivi et la mise en œuvre des programmes).

Par ailleurs, l'évaluation des propositions gérées par l'ERC (European Research Council) suivra une procédure semblable d'évaluation par les pairs. Un appel à été lancé auprès des établissements pour que des experts potentiels candidatent : http://ec.europa.eu/erc/index_en.cfm?p=5_peer-review

Stéphane AYMARD
PCN Mobilité 6^e PCRDT